

La pension de retraite a été construite avec comme objectif syndical *la continuation à vie du salaire atteint à 55 ans*. Le modèle a été le régime de la fonction publique, étendu à l'EDF (où on parle de « salaire d'inactivité »), à la SNCF et aux autres entreprises publiques. Ainsi, au début des années 1990, le taux de remplacement du dernier salaire net dans la première pension nette était dans le privé en moyenne de 84% pour une carrière de 37,5 ans. L'objectif de la CGT n'était pas encore atteint, mais on s'en était considérablement rapproché. Les axes de l'action syndicale ont été la hausse du taux de cotisation afin d'arriver à un taux de remplacement de 75% du meilleur salaire brut, soit 100% du net, à un âge le plus bas possible (55 ans et 50 ans pour les métiers pénibles), avec indexation sur les salaires de la pension.

La hausse constante du taux de cotisation (passé entre 1945 et 1995 de 8 à 26% du salaire brut), en reconnaissant toujours davantage la valeur économique produite par les retraités, a ainsi permis une croissance non capitaliste du PIB. Car revendiquer qu'à 55 ans on touche à vie son meilleur salaire, n'est pas se limiter à revendiquer le droit au loisir après une vie de travail, mais c'est surtout affirmer qu'à un âge politique on peut enfin travailler en étant payé à vie, décider de son travail sans employeur et sans actionnaire. Les retraités sont libérés non pas du travail mais de l'emploi et du profit pour travailler dans la liberté. Et ils montrent que cela pourrait être le cas de tout le monde.

C'est à cette conquête révolutionnaire d'une nouvelle pratique de la valeur économique que s'attaquent les réformateurs. Prenons les positions de la CFDT : plus d'âge politique le plus bas possible, mais un âge plancher au-delà duquel on prend sa retraite quand on veut, plus de hausse du taux de cotisation mais sa stabilité sur le long terme, plus de pension remplaçant le meilleur salaire mais une pension calculée sur la base de la somme des cotisations de la carrière, indexation non plus sur les salaires mais sur les prix. La référence au salaire a disparu, et avec elle toute idée que les retraités travaillent et que, sur ce modèle, il serait possible de libérer tous les travailleurs du marché du travail et de la propriété lucrative des

entreprises. Les réformateurs réaffirment au contraire la pratique capitaliste du travail : ne travaillent que ceux qui sont soumis au capital, les autres ont droit à un revenu différé obtenu grâce à une prévoyance en répartition et en capitalisation.

Comment retrouver l'offensive face aux réformateurs ? En poussant plus loin les conquêtes du salaire à vie. Il s'agit de revenir à la revendication de retraite pour tous avec 100% du meilleur salaire à 55 ans, qui montre bien que la retraite n'est pas une libération du travail mais une seconde carrière libérée de l'emploi. L'initiative des retraités (et on sait combien les jeunes retraités débordent d'initiative) devrait être soutenue par un financement des investissements nécessaires à leur travail. Si les retraités passent des épreuves de qualification, ce salaire à vie pourrait continuer à augmenter par passage à un degré supérieur de qualification : la production de valeur économique ne s'arrête pas avec la retraite ! On pourra, sur cette base, revendiquer un abaissement progressif de l'âge du salaire à vie... Et aussi s'adresser aux jeunes avec le projet d'attribuer automatiquement à 18 ans le premier niveau de qualification (et le salaire qui va avec) et d'enrichir ainsi la majorité politique par la reconnaissance de la contribution de chacun à la production de valeur économique.

Affirmer que la retraite est l'entrée dans un travail libéré de sa pratique capitaliste suppose que les cotisations ne comptent plus dans le calcul de la pension, que ce soit par des annuités ou par des points. Ce n'est pas parce que nous avons travaillé que nous avons droit à la retraite, c'est parce que nous avons conquis le droit de travailler comme retraité, avec une qualification attribuée à la personne et non plus au poste de travail. La production de valeur correspondant à ce salaire à vie est faite par les retraités eux-mêmes. Supprimer toute condition d'annuité (et le calcul par points à l'ARRCO-AGIRC) supprimera du coup la seconde peine des femmes : si leurs 22% de salaire en moins relativement aux hommes se traduit aujourd'hui par 47% de pension en moins, c'est à cause des annuités et des points. On retrouve ici le cœur de la revendication de nouveau statut du salarié de la CGT : attribuer la qualification à la personne et non pas au poste, c'est aussi payer à vie la personne puisque ce n'est plus son poste qui est rémunéré, mais elle-même.